

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/FET.11/L.47  
17 juillet 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE MM. NUR HASHI ALAS ET ABDIRAZAK HAJI HUSSEN CONCERNANT  
LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

Au : Mogadiscio, le 4 juillet 1959  
CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES  
POUR LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA  
SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE MOGADISCIO

Messieurs,

Nous vous communiquons ci-inclus deux copies d'un télégramme remis au Bureau central des postes et télécommunications de Mogadiscio et accepté par lui hier après-midi, le 3 juillet 1959, à 17 h. 10, et adressé au Président du Conseil de tutelle des Nations Unies à New York<sup>1/</sup>.

Comme nous avons de fortes raisons de douter que ce télégramme ait été envoyé en temps voulu, en raison de précédents analogues de la part du Directeur des postes et télécommunications en violation des clauses de l'Accord de tutelle, nous serions très obligés au Conseil de distribuer rapidement la présente communication.

Veuillez agréer, etc.

- 1) Nur Hashi Alas (signé)
- 2) Abdirazak Haji (signé)

TELEGRAMME

LT. PRESIDENT CONSEIL TUTELLE ONU

NEW YORK

NOUS DESAPPROUVONS AVEC MEPRIS TELEGRAMME A VOUS ENVOYE ILLEGALEMENT ET SECRETEMENT  
LE 23/30 JUIN DERNIER PAR PRESIDENT SOMALI YOUTH LEAGUE<sup>2/</sup> EN CONTRADICTION DECISION

1/ Au 17 juillet 1959, ce télégramme n'était pas parvenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

2/ T/FET.11/L.44.

COMITE CENTRAL CONCERNANT FORMATION GOUVERNEMENT SOMALI STOP NUR HASHI VICE-  
PRESIDENT ET ABDIRAZAK HAJI MEMBRE COMITE CENTRAL

ADRESSE DES EXPEDITEURS :

- 1) HONORABLE NUR HASHI ALAS (signé)
- 2) HONCRABLE ABDIRAZAK HAJI HUSSEN (signé)

Assemblée législative, MOGADISCIO, Somalie

Date : le 3 juillet 1959

-----